

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :
G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

« Il est établi que si le bâti peut entraîner des conséquences néfastes sur l'habitat naturel de certaines espèces, une réflexion intelligente relative aux constructions peut permettre de renverser la tendance. L'espace urbain renferme de multiples composants qui se prêtent singulièrement à la présence de certains animaux.

L'article 66 de l'ordonnance « Nature » relatif aux biotopes urbains, notamment dans l'objectif d'octroyer une protection spécifique à certains éléments de façade permettant l'installation d'animaux, tels les trous d'échafaudage ou « trou de boulin », est-il pris en considération dans le cadre de la rénovation de nos anciens bâtiments ?

Le « coefficient de potentiel de biodiversité par surface », le « CBS+ », est un indicateur permettant d'estimer le potentiel de biodiversité par type de projet d'aménagement et d'obtenir un score, est un outil qui a notamment été intégré dans le « Guide bâtiment durable ». « Bruxelles-Environnement » promeut désormais son utilisation.

Connaissez-vous le « CBS+ » est-il intégré, ou envisagez-vous de l'intégrer, dans le cadre des projets des bâtiments communaux ?

Plus globalement, comment les objectifs de la biodiversité ont-ils été intégrés dans les projets de rénovation et de construction des bâtiments communaux ?

Participons-nous à des appels à projets visant à renforcer la biodiversité ?

Avez-vous pris connaissance de la nouvelle charte portée par la Région « Bâtiments nature admise » ?

Participez-vous aux stratégies de communication bruxelloises relatives aux pratiques d'isolation, de rénovation ou de construction respectueuses de la biodiversité ? Le cas échéant, de quelle façon et vers quels publics ?

Le Collège estime-t-il être suffisamment informé, sensibilisé et impliqué par les organismes régionaux, et « Bruxelles-Environnement » en particulier, concernant les enjeux de biodiversité biologique dans le cadre des travaux de rénovation ou de construction ? Quelles modalités devraient être améliorées selon votre analyse ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses. »

Monsieur l'Echevin NEUZY remercie le G. VAN GOIDSENHOVEN pour cette interpellation qui lui permet de partager diverses choses liées à la préservation de la biodiversité.

Premièrement, il faut admettre que l'indicateur « CBS+ » n'a pas été pris en compte dans les projets de rénovations, essentiellement parce que celui-ci n'est pas ou peu connu du personnel concerné. Le Collège y restera donc attentif pour les projets futurs.

Concernant les trous de boulin, comme Monsieur le Ministre MARON l'a d'ailleurs répondu au Conseiller en janvier 2020, l'article 36 du RGP voté l'an dernier stipule que les orifices doivent être bouchés, et ce essentiellement en vue de limiter la nidification des pigeons.

Il cite : « *Sans préjudice de la législation existante concernant notamment la conservation de la nature, les propriétaires, gérants ou locataires d'immeubles doivent procéder de manière permanente à l'obstruction des endroits propices à la nidification des pigeons, c'est-à-dire notamment obstruer les orifices* ».

Ceci laisse donc la place à une législation de conservation de la nature, et le Collège compte plutôt chercher à accueillir la petite faune avec des dispositifs prévus et adaptés. C'est dans cet objectif que l'Échevin souhaite orienter ses projets dans le cadre de l'appel à projets « Action Climat ».

Parmi les projets réalisés récemment, il cite de manière anecdotique certes, la pose de nichoirs pour la chouette chevêche dans la zone du Vogelzang, en collaboration étroite avec le « CCN Vogelzang ».

La Commune souhaite effectivement remettre plusieurs dossiers dans le cadre de l'appel à projet « Action Climat », dont la date limite est le 18 juin. Ces propositions doivent être validées préalablement par le Collège, et le seront donc tout prochainement. A ce stade, l'Échevin ne peut que faire part de son intention d'en soumettre, notamment concernant une étude de faisabilité de réintroduction de l'accueil de la petite faune dans le bâti. Il souhaiterait aussi y voir ajouté quelques « quick win » peu coûteux mais ayant un impact important.

Ensuite, la Commune participera dans le relais de la communication régionale relative aux campagnes d'aide à l'isolation, via le journal communal et via les réseaux sociaux. Par exemple, une séance d'information plutôt opérationnelle sur le projet « Renoclick » est prévue dans deux semaines. La commune en assurera le suivi et fera de même pour les campagnes éventuelles liées au bâti respectueux de la biodiversité, car c'est un enjeu sans doute encore plus important, et souvent sous-estimé.

Enfin, l'Échevin fait partie de ceux qui pense qu'il est nécessaire de garder une formation continue sur les thématiques importantes. Il ne pense donc pas que l'information est suffisante et pense que nous avons besoin d'être plus sensibilisés et impliqués dans les enjeux de biodiversité, que ce soit dans le cadre de rénovations de bâtiments communaux, ou dans le cadre d'aménagement des espaces publics d'ailleurs.

G. VAN GOIDSENHOVEN remercie l'échevin de lui avoir répondu honnêtement en évoquant les lacunes et les possibilités d'amélioration. Étant son prédécesseur, il sait combien il est parfois difficile de faire comprendre à des services qui ne sont pas sous son échevinat de l'importance de cet élément de biodiversité. Le pouvoir public est un important propriétaire et c'est aussi un élément de référencement qui donne l'exemple aux propriétaires privés. Il l'encourage à poursuivre ses travaux, intensifier son lobbying auprès des services communaux et de ses collègues pour faire comprendre que cet enjeu

de biodiversité est plus que jamais un élément auquel on pourra se référer dans le futur pour mesurer la qualité et la pertinence des projets des pouvoirs publics.